



Cgt-FO France Travail

ANONYMISATION DES AGENTS : FO AGIT, FO PROTÈGE

Sécurité des agents — nos droits, notre combat

Tract

Mars 2026

L'article L.111-2 du Code des relations entre le public et l'administration est clair : toute personne a le droit de connaître le nom de l'agent chargé de sa demande. Mais si des motifs intéressant la sécurité publique ou la sécurité des personnes le justifient, **l'anonymat de l'agent est respecté.**

Depuis 2025, 80 % des agents — en particulier les gestionnaires de droits — subissent des violences constantes via tous les canaux : mail, téléphone, courrier, agence, et désormais les réseaux sociaux. Ce risque est aggravé par l'inscription automatique de 1,5 million d'utilisateurs non volontaires et l'entrée en vigueur du décret « Sanctions » du 31 mai 2025.

Cette situation n'est plus acceptable !

FAIT ACCABLANTE — AGENCE DU GOSIER, GUADELOUPE (3 MARS 2026)

Une vidéo TikTok accuse nommément des agents de la gestion des droits de vol et d'abus de pouvoir. L'auteur épelle le nom d'une collègue et appelle à un rassemblement.

— **Au 7 mars 2026** : toujours en ligne — +1 000 « J'aime », +1 000 partages, 90 commentaires accusateurs.

— **Appel au refus de remboursement** : une forme manifeste d'appel à la violence contre nos collègues.

FO exige le retrait immédiat de la vidéo, des poursuites et l'anonymisation en urgence des agents concernés.

VICTOIRE JUDICIAIRE — CPH NANTES (16 JANVIER 2024)

Soutenu par **FO**, un agent a obtenu la condamnation de la direction par le CPH de Nantes : cesser de communiquer son identité aux usagers + 2 000€ de dommages et intérêts. Décision en départment, non susceptible d'appel.

Cette victoire est un point d'appui déterminant pour étendre le retour à l'anonymat à tous les agents qui le souhaitent.

LES CHIFFRES : UNE RÉALITÉ BRUTALE

— **+16 000 incidents en 2023** : dont 143 agressions physiques (+12 % vs 2022).

— **6 885 agressions verbales** : en forte hausse due au durcissement des règles de chômage.

— **+82 % d'agressions physiques depuis 2019** : assassinat de Patricia Pasquion — **FT** condamné pour faute inexcusable (CA, mai 2025).

— **3 040 expressions d'intentions suicidaires d'utilisateurs en 2023** : +8,7 % vs 2022.

— **Près d'1 agent sur 2** : confronté à des violences en 2025, y compris dans sa vie privée.

COMPARAISONS INTERNATIONALES ET CADRE LÉGAL

— **Royaume-Uni (depuis 2015)** : pseudonymes sur les badges → baisse des agressions de 20 à 30 % (rapports syndicaux).

— **Belgique** : la fin de l'anonymat partiel a provoqué une hausse des menaces personnelles.

— **CAF, CPAM** : appliquent déjà ces mesures avec l'aval de la CADA — techniquement réalisable sans coût excessif.

NOS REVENDICATIONS

◆ **Retrait immédiat de la vidéo TikTok du Gosier et poursuites contre son auteur.**

◆ **Anonymisation ou pseudonymat pour TOUS les agents en contact avec le public — pas uniquement les agents CRE.**

◆ **Mise en œuvre urgente pour les agents en gestion des droits. Généralisation des mesures CAF/CPAM.**

Le projet restreint aux seuls agents CRE est irrecevable. FO exige l'anonymat pour l'ensemble des agents en contact avec le public.

EN CONCLUSION

L'anonymat est une mesure de protection essentielle. Ces dispositifs garantissent la sécurité des personnels tout en préservant la transparence des missions.

FO plaide pour leur généralisation pour l'ensemble des agents en contact avec les usagers.

L'anonymat n'est pas un privilège — c'est une protection légale que nous défendons pour chaque agent.

Avec la Cgt-FO France Travail, la sécurité des agents se défend tous les jours :

« PROTÉGEONS NOS AGENTS ! »

La Cgt-FO France Travail — aux côtés de chaque agent, chaque jour.

NON à la **GERP**
TOUCHE PAS À MON POSTE

syndicat.cgt-fo@francetravail.fr



Rejoignez-nous !